



ESPACE XAVIER ROUSSEAU

PROJET EDUCATIF

Réalisation 2017/2019

4 rue Charles Léandre 61200 ARGENTAN

02.33.67.81.40

Courriel : exr.argentan@wanadoo.fr / Site : www.loisirs-argentan-exr.org

Pourquoi un projet éducatif ?

1. Il traduit notre engagement, nos priorités, nos principes, les démarches de notre action éducative.
2. Il fixe nos orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre.
3. Il permet de faire le lien entre nos différentes actions.
4. Il permet aux familles de mieux nous connaître.
5. Il permet aux équipes de mieux connaître nos objectifs et les moyens que nous mettons à leur disposition.

Qui élabore le projet éducatif ?

6. L'organisateur, pour l'ensemble des actions organisées par les animateurs des A.C.M.

A qui est diffusé le projet éducatif ?

7. Aux directeurs, car il déterminera les orientations de leurs projets pédagogiques respectifs.
8. Aux parents.
9. Aux agents des services déconcentrés du Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (sur demande).
10. Aux différents partenaires (sur demande).

Présentation de l'Association

Créée en novembre 1990, la Maison Pour Tous du Pays d'Argentan est une association de loi 1901 affiliée à la Fédération des Œuvres Laïques de l'Orne.

Elle bénéficie des agréments et conventions suivantes :

- Association de jeunesse et d'éducation populaire : 61-136
- Association reconnus d'utilité publique depuis le 28 novembre 1990
- Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général
- Convention Prestation de Services C.A.F.
- Convention Prestation de services MSA

La Maison Pour Tous du Pays d'Argentan constitue un élément essentiel de l'équipement social et culturel favorisant le développement de l'éducation populaire.

Elle siège au **4 rue Charles Léandre 61200 ARGENTAN**

Objectifs Généraux

- Organiser, encourager et coordonner des activités communautaires, récréatives, sociales, éducatives et culturelles offrant ainsi à la population entière, de l'enfance au troisième âge, la possibilité du développement de leur personnalité.
- S'engager à mettre en œuvre des pratiques favorisant la lutte contre l'exclusion, la réduction des inégalités, des handicaps sociaux et culturels et l'accès de tous au savoir, la culture, aux loisirs et à l'emploi.

I. PREAMBULE AU PROJET EDUCATIF

Les deux circulaires du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative 05-129JS du 30 Mai 2005 et 05-143JS du 30 juin 2005, précisent et réaffirment la volonté du Ministère de maintenir les Accueils Collectifs de Mineurs dans une réelle dimension éducative et un cadre sécurisé pour les mineurs accueillis.

Les éléments forts de ces circulaires sont :

✚ **Qualité éducative des accueils :**

L'intérêt et la qualité éducative des A.C.M. sont aussi importants que la qualité de la sécurité. Le Ministère rappelle son soutien et son attachement au travail des animateurs, des éducateurs et la plus-value éducative qu'il apporte.

✚ **Projets éducatifs et pédagogiques effectifs et concertés :**

Le texte rappelle, conformément aux articles R227-26 du Code de l'Action Sociale et des Familles, que ces projets obligatoires, ne sont pas uniquement des obligations administratives. Ils doivent plutôt être **des supports à une action collective concertée**, (participation de l'équipe à l'élaboration du projet pédagogique) ; **présenter une cohérence** entre ce qui est écrit et ce qui est effectivement mis en place ; **mettre en place des modalités réelles de participation des mineurs** à la vie du centre, (choix, décisions) ; **être communiqués** efficacement aux parents dans une démarche réellement *co-éducative*.

✚ **Des activités à valeur éducative :**

Les démarches purement consuméristes sont mises en défaut et la programmation d'une activité sportive doit se faire dans une démarche éducative et faire partie des moyens de répondre à un objectif pédagogique.

II. LES INTENTIONS EDUCATIVES DE L'ESPACE XAVIER ROUSSEAU

La vie des enfants s'articule autour de trois axes ; la Famille, l'Ecole et le Temps Libre.

Du fait de l'évolution de notre société, ce troisième axe, représente désormais un domaine incontournable sur le plan Social et Culturel.

Il se traduit, notamment pour notre Association, par la nécessité de mettre en place une Politique Jeunesse publique en terme d'Accueil et de Loisirs.

Au niveau local, l'E.X.R. a, à sa charge, de définir, dans ces domaines, ses orientations en direction des publics concernés.

Elle contribue, en concertation et complémentarité avec les autres espaces éducatifs ; comme la Famille et l'Ecole, à l'Education des enfants ; notamment à *l'Apprentissage d'une Citoyenneté Active et Responsable*, en *Harmonie avec son environnement au sens le plus large*, à la *Coopération*, au « *Vivre Ensemble* », à l'**Ouverture** sur le monde, la **Tolérance** et les Fondements **Laïques** de notre Société **Libre**, en intégrant le principe de Coéducation.

Elle ne considère pas l'enfance et la jeunesse comme des périodes de latence improductives, mais bien comme une étape importante et structurante du développement individuel de la personne et fondatrice de l'âge adulte et de la maturité.

Aussi, elle fait des enfants et des jeunes une entité participative, décisionnaire et engagée, notamment dans les domaines qui la concerne.

Toujours en complémentarité d'institutions étatiques ou associatives, elle a à cœur d'informer, de protéger, d'accompagner et de contribuer à l'épanouissement de sa jeunesse.

Notre vocation première est de créer, aux travers de ces temps libres et choisis, les conditions idéales pour que les enfants et les jeunes libèrent largement et sans retenu, la joie, l'enthousiasme, la curiosité, l'invention, l'analyse et la critique qu'ils portent en eux.

Au travers des Accueils Collectifs de Mineurs ; promouvoir une action éducative voilà notre but à travers la citoyenneté.

Il nous appartient, pour y parvenir, de définir l'ensemble des moyens humains, financiers, matériels, structurels et les méthodes les plus adaptées pour faire de chacune de nos actions des espaces organisés, sécurisés, éducatifs et ludiques. L'organisation des temps libres et de vacances est basée sur les valeurs de Liberté, de Laïcité, d'Ouverture, de Respect et de Tolérance, sans jamais contrevenir à la garantie de sécurité physique, morale, affective et sanitaire des mineurs accueillis, ni aux textes en vigueur.

A) Objet de l'Action

La vocation de ces dispositifs d'accueil, durant et hors vacances scolaires, va bien au-delà de leur incontestable intérêt public et social ; **leur dimension est réellement éducative.**

A.1) Nos Intentions Transversales sont les suivantes :

- Etre, avant tout, un lieu où chaque enfant, quelque soit son origine, son histoire personnelle ou familiale, ses difficultés, soit accueilli dans le respect de ses besoins, de ses capacités et de ses rythmes, **c'est offrir un lieu d'épanouissement personnel.**
- Permettre aux enfants de diversifier leur expérience hors du cadre scolaire et familial, aboutissant à s'enrichir par la pratique d'activités en commun avec d'autres enfants, d'autres adultes, **c'est proposer un lieu de socialisation, d'ouverture et d'échange, par la vie en collectivité.**
- Le développement de l'ensemble de la personnalité de l'enfant ou différemment du jeune, dépend de ces échanges, de l'accès à un certain nombre de lieux et d'activités. Il nous appartient d'offrir cela dans le respect scrupuleux de la législation et le souci constant de la plus grande sécurité, **c'est présenter un lieu de découverte protégé pour des Vacances Sécurisées**, en évitant la « sur-sécurisation » inutile.
- Nos dispositifs accueillent des enfants qui sont dans une période de développement affectif, physique et intellectuel, ils doivent donc offrir des activités de création, de découverte, d'expression et de choix personnels, **c'est organiser un lieu d'apprentissage et de progression.**
- Ce troisième axe éducatif que représentent les Accueils Collectifs de Mineurs, oblige celui-ci à s'insérer dans un rythme déjà soutenu, pour les enfants. Il doit donc être reposant, pour tous les jeunes qui le fréquentent, **c'est aménager un lieu de détente et de plaisir.**
- Relayer le rôle des parents qui n'ont pas toujours la disponibilité pour prendre en charge la totalité des temps de vie que l'enfant passe en dehors de l'école, **c'est rendre un service aux familles.**

A.2) Nos Objectifs Educatifs pour les 3 prochaines années sont les suivants :

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant.
- Permettre à l'enfant et au jeune de vivre un temps de vacances (loisirs/sports) tout en respectant son rythme.
- Favoriser le développement d'une autonomie adaptée à chaque âge. (Capacité d'initiative, de créativité, prise de responsabilité)
- Amener l'enfant à découvrir des pratiques variées.
- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité, la reconnaissance de la diversité, c'est-à-dire favoriser l'apprentissage du vivre ensemble.
- Développer l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap dans des accueils de mineurs valides en fonction des moyens alloués. (Intégration possible sans qu'elle perturbe le déroulement du séjour et avec le concours des proches).
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix.
- Sensibiliser à l'équilibre alimentaire.
- Prendre en compte le rôle des parents dans notre action éducative

Nos Moyens pour permettre le fonctionnement des accueils sont les suivants :

- Des locaux, des espaces et des véhicules.
- Un budget de fonctionnement et d'activités.
- La constitution d'équipes pluridisciplinaires, complémentaires et des modalités de recrutement, (qualification minimale des animateurs, choix des prestataires)
- La définition d'horaire d'ouverture et de travail.
- Des modalités tarifaires.
- Des conventions de partenariat.
- Des outils d'information et de relation avec les familles.
- Un règlement intérieur général.
- Des temps de concertation et de préparation pour les équipes.
- La mise en place et la rédaction de projets pédagogiques.
- Des modalités d'évaluation et de suivi des projets.

Ces moyens sont un indicateur pour repérer la validité et la réalité des projets annoncés. Il s'agit pour nous de permettre et de faciliter la mise en œuvre de l'action.

Quelques informations concernant les orientations pédagogiques de nos Accueils Collectifs de Mineurs.

III. LES ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES DES EQUIPES, SUR LE TERRAIN

POURQUOI ET COMMENT UN PROJET PEDAGOGIQUE ?

Afin d'atteindre l'ensemble des buts énoncés ci avant, l'Espace Xavier Rousseau se propose, par l'intermédiaire de l'ensemble de ses actions d'animations et de loisirs, de mettre en place des démarches pédagogiques adaptées à chaque âge.

CES INTENTIONS SERONT REPRISES ET CLAIREMENT DETAILLEES DANS DES DOCUMENTS APPELES PROJETS PEDAGOGIQUES, PROPRES A CHAQUE ACTION, CHAQUE EQUIPE ET REDIGES PAR LEUR RESPONSABLES RESPECTIFS ;

QU'EST-CE UN PROJET PEDAGOGIQUE ?

Projet éducatif 2017-2019 – Espace Xavier Rousseau - Argentan

C'est la concrétisation du projet éducatif à l'échelle de l'action, du séjour ou de l'accueil. Il est rédigé par le directeur de la structure, mais résulte d'une préparation collective et traduit l'engagement de l'équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné. La totalité du projet n'est pas forcément écrite.

A QUOI SERT UN PROJET PEDAGOGIQUE ?

Il est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action. Il permet de donner un sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches pédagogiques. Les préoccupations de l'organisateur y sont repérées.

Le Projet s'inscrit dans un environnement réglementaire, social et géographique :

- Selon un public donné, (le projet est adapté à l'âge, aux spécificités et aux attentes...).
- En fonction de ressources humaines, financières, matérielles
- Au sein d'installations spécifiques, (locaux pédagogiques, espaces extérieurs).
- A des dates données et des horaires prévisibles.
- Selon des modalités de fonctionnement de l'équipe, (temps de concertation, échange sur les pratiques, moyens de régularisation en cas de problèmes...)
- Les informations sur l'environnement sont recueillies par le directeur avec l'aide de l'organisateur, de l'équipe pédagogique, voire des institutions locales, (écoles, collèges, Contrat de Ville...).
- Les enfants accueillis peuvent être associés, selon des modalités adaptées à leur âge, à l'élaboration de ce projet. Ce travail collectif est un gage de succès. Chacun peut ainsi s'exprimer sur des questions simples.
- L'équipe peut dégager des intentions communes et s'engager à le mettre en pratiques de façon coordonnée.
- Dans certains cas ; le projet pédagogique est contresigné par l'équipe pédagogique.

A QUI EST DIFFUSE LE PROJET PEDAGOGIQUE ?

- Le projet pédagogique sert de support au travail des équipes.
- Les agents des services du ministère de la santé de la Jeunesse et des Sports ont accès à tout moment et, notamment, sur place aux documents qui doivent être obligatoirement présentés.
- Aux parents.

QUE TROUVE-T-ON DANS UN PROJET PEDAGOGIQUE ?

- Les Objectifs Pédagogiques
- Les Activités
- L'équilibre Activité/Repos
- Les modalités de participation des Mineurs
- Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés
- Les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap
- Les modalités de fonctionnement de l'équipe
- Les modalités d'évaluation de l'accueil

Vous accéderez au développement de ces informations dans le projet pédagogique de notre structure.